



COMMUNE DE MIALLET – DORDOGNE

COMPTE-RENDU - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JANVIER 2024

Présents : D. MARCETEAU, C. GROS, C. DE RIVASSON, E. SOL EVRARD, V. MONDARY, J.C GRANET, P. MARCETEAU, H. SEEGER, M. MICHIELS

Absents : S. ARCHAMBAULT, MP. NICOT, Y. DELOMPRE, Y. DUGAS

Pouvoir donné à V. MONDARY par MP. NICOT à H. SEEGER par Y. DELOMPRE

Secrétaire de séance : C. DE RIVASSON

1. Approbation PV séance du 12 décembre

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation engagement de dépenses d'investissement

La proposition (tableau) est présentée par le rapporteur de la commission des finances. Trois comptes sous la nouvelle nomenclature M57 sont concernés. Le Conseil la valide et autorise Mme le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 8705 €, restant ainsi dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023 après soustraction des restes à réaliser (RAR)

Chapitre	Vérification de limite			Dépenses avant vote du BP	
	Crédits ouverts 2023	RAR	25 % Crédits ouverts - RAR	Compte par nature M57	Montant
21 - Immobilisations corporelles HO	136 630,33	0,00	34 157,58	21352- Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	2 300,00
21 - Immobilisations corporelles OP 11	55 149,66	2 322,00	13 206,92	21351- Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	4 105,00
21 - Immobilisations corporelles OP12	470 000,00	332 639,23	34 340,19	217578 - Installations, matériel et outillage techniques - Autre matériel technique	2 300,00
Total	661 779,99	334 961,23	81 704,69		8 705,00

3. Décision modificative no 5/2023

La proposition (tableau) est présentée par le rapporteur de la commission des finances. Elle a pour objet d'intégrer des recettes supplémentaires en section de fonctionnement Pour un montant de 6619,82 €. L'équilibre est réalisé par augmentation des dépenses prévisionnelles au compte Personnel non titulaire.

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
62	6413 - Personnel non titulaire	+ 6 619,82	
70	70876 - Par le GFP de rattachement		+ 5 843,98
74	744 - FCTVA		+ 775,84
	Total	+ 6 619,82	+ 6 619,82

4. Protection sociale complémentaire des agents CNP

Il s'agit de la participation minimale des employeurs à 50 % de la cotisation à verser aux agents, qui auront l'obligation d'adhérer au contrat collectif souscrit par l'employeur. Le coût

du renouvellement de l'adhésion est à inscrire au budget 2024 La proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Renouvellement contrat CDAS

Ces prestations d'action sociale concernent la vie privée et professionnelle des agents (titulaires ou non-titulaires. Le coût du renouvellement de l'adhésion est à inscrire au budget 2024. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

6. Prorogation de la convention ANAH pour certains logements communaux

Il s'agit, pour une partie des logements auparavant déjà conventionnés, de prolonger la convention par avenant pour une durée de 9 ans. Le Conseil approuve la proposition (7 voix pour, 2 abstentions).

7. Avenant à la convention avec CNPV pour les activités du Pied à l'Etrier

L'avenant vise à retirer de la mise à disposition les terrains et le vestiaire du stade en raison de l'arrêt de l'activité de maraîchage. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

8. Tarifs et conventions des salles municipales

Le point concerne principalement les tarifs, montants des cautions et documents de gestion pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes. A cette occasion, une révision d'harmonisation des documents déjà adoptés antérieurement (règlement d'ensemble des salles et des tarifs, montants des cautions et documents de gestion pour la mise à disposition de la petite grange) est également soumise.

Les propositions reposent sur des tarifs différenciés selon les utilisateurs en matière de redevance de mise à disposition et emportent la gratuité pour les services municipaux et les associations locales tant que les activités de ces dernières ne génèrent pas de recettes. En revanche, sauf utilisation régulière à l'année par une association locale dûment conventionnée pour cela, des cautions seront demandées aux autres utilisateurs.

D. Marceteau, H. Seegers et P. Marceteau exposent aussi les points de comparaison avec les modalités en vigueur à Firbeix, la Coquille ou Jumilhac le Grand pour les associations locales, démontrant le caractère plus favorable qu'il est proposé d'instaurer à Miallet. De plus, à titre de transition par rapport au régime antérieur, sur 2024, les associations locales bénéficient de 50 % de réduction sur les situations payantes. Ils présentent aussi le principe de tarification dépendant de la période (fonctionnement du chauffage ou non) et de la mise à disposition de la cuisine ou non dans le cas de la salle des fêtes.

Le débat met en avant un très large accord pour mettre en place un fonctionnement selon ces dispositions malgré les besoins de changement des habitudes induits. Le Conseil municipal accepte toutes les propositions à l'unanimité moins une voix contre.

9. Validation de l'adhésion de la commune d'Allès sur Dordogne au SDE 24

Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

10. Informations

- *Mes Nouveaux Voisins* : La convention a déjà été signée. En décembre, une famille a hébergé une personne souhaitant faire un test d'immersion et d'autres habitants ont fait découvrir différentes facettes de Miallet.
- *Travaux salle des fêtes* terminés après les congés scolaire de février.
- Sur proposition de la CdC Périgord-Limousin, *la Commune a déployé Panneau Pocket* qui permet des alertes et informations descendantes en temps réel ou presque.
- *Vœux du Maire* : ils sont reportés au 30/01 à 18h.